Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260402-2026_04_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2026-04-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026
Date de convocation : 26 mars 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 28

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Christèle BATTAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Caroline OLLIVIER, Mme Marine CUMINET, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, M. Didier LANDAIS, M. Thierry LECOCQ, Mme Nathalie PUY, Mme Delphine LEMOINE, Mme Sophie MONTAUFRAY.

Excusés : Mme Brigitte BARBIER (pouvoir à Mme JUHEL), M. Thibaud de ROHAN CHABOT, Mme Nadine LUCAS (pouvoir à Mme LEMOINE).

Secrétaire de séance : Mme Huguette GARNIER

Constitution de la Commission Finances

Dans le respect de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précité, il convient de constituer la Commission Finances. Il est proposé qu'elle soit formée de M. le Maire et de 9 membres (7 de la majorité et 2 de la minorité).

Une liste unique réunissant ces conditions est proposée. Outre M. le Maire, la Commission Finances serait formée des membres suivants : Solenne ROBINARD, Christèle BATTAIS, Dominique BRAULT, Louis HALAIS, Raymond HALAIS, Matthieu JOUVENCE, Loeiz RAPINEL, Thierry LECOCQ, Delphine LEMOINE.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il est donc procédé à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la composition de la Commission Finances telle que présentée ci-avant.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 8 avril 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'affichage de la délibération : 8 avril 2026